

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 5 décembre 2019, à la salle associative du Forum de Mirebeau-sur-Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019**
2. **Désignation des délégués de la Communauté de communes au Syndicat Vingeanne, Bèze, Albane**
3. **Projet de sessions de danses en 2020**
4. **Projet de réorganisation des services de la Direction Régionale des Finances publiques**
5. **Information sur la trésorerie**
6. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Pierre-Alain BAROT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Alain BOVE - Michel de BROISSIA - Nathalie CAYOT - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Martine DESCHAMPS - Yoann DUMONT - Nathalie GAVOILLE - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - René KREMER - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Valérie NIVOIS - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Vincent QUERU - Roger RAILLARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE - Laurent SOUHAIT - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Cyril BELLANT - Laurent BOISSEROLLES - Christophe CADET - Aimé CHEVEAU - Françoise CLEMENT - Marie-Françoise COLLINET - Emmanuel DONICHAK - Michel GREY - Valérie GUELAUD - David JEANSON - Marcel MARCEAU - Patrick MOREAU - Isabelle QUIROT - Guy VINCENT-VIRY.

Étaient absents : Michel BORDERELLE - Véronique BREDILLET - Jean-Pierre PATEY.

Ont donné pouvoir : Laurent BOISSEROLLES pouvoir à Henri LECHENET - Christophe CADET pouvoir à Nicolas URBANO - Valérie GUELAUD pouvoir à Marc BOEGLIN - David JEANSON pouvoir à Virginie MEUNIER - Marcel MARCEAU pouvoir à Michel MAROTEL – Guy VINCENT-VIRY pouvoir à Laurent THOMAS.

Suppléants présents : Jérôme BLAY (suppléant de Michel GREY) - André FOURNEY (suppléant de Marie-Françoise COLLINET) - Robert ROBLOT (suppléant de Françoise CLEMENT).

Secrétaire de séance : Pierre-Alain BAROT.

Le Président accueille l'assemblée et fait un point d'actualités :

Tourisme : H. LECHENET fait un point suite au dernier Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme:

- Fréquentation touristique en baisse sur 2019
- Problématique de l'entretien des chemins de randonnées
- Mirabellum et projets avec les écoles et les ALSH

Transfert des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- Au 1^{er} janvier sont transférés :
 - o Le tennis couvert de Belleneuve
 - o Le terrain de football et les vestiaires de Fontaine
 - o La piscine de Mirebeau
- Les communes concernées doivent demander le transfert des abonnements et contrats.
- Il est proposé de réunir la CLECT le 13 janvier 2020 afin d'examiner le rapport d'évaluation
- Ce dossier sera ensuite soumis à l'approbation des communes
- Si les communes délibèrent rapidement, le conseil pourrait valider les attributions de compensation en février 2020 pour clore ce dossier sur la mandature actuelle.

M. de BROISSIA s'étonne que la CLECT puisse se réunir aussi rapidement sur ce sujet alors que cela lui a été refusé s'agissant de la compétence scolaire.

Le Président précise que pour les équipements sportifs il y a urgence à réunir la CLECT car le transfert de compétence s'effectue au 1^{er} janvier 2020 avec le transfert de charges correspondant. Pour la compétence solaire, cela nécessite qu'une majorité d'élus soit favorable à la révision des attributions de compensation.

V. NIVOIS se dit favorable à la révision des attributions de compensation liées à la compétence scolaire.

CCI Diagnostic :

- Restitution du diagnostic à la commission au développement économique : 14 janvier 2020 à 19h30
- Présentation en Conseil communautaire du 5 février 2020
- Réunion de groupes de travail d'élus :
 - atelier commerce local : 12 février à 19h30

- atelier ZAE : 13 février à 18h
- atelier commerce pôles principaux : 20 février à 19h30

Les ateliers regrouperont les élus et les professionnels avec un travail en sous-groupes et une restitution plénière.

Syndicat mixte Tille, Vouge Ouche :

B. BETHENOD fait un point d'étape sur l'étude de préfiguration, le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat :

- 3 bassins versants
- Fusion des 4 syndicats existants (SBV : Bassin de la Vouge, SBO : Bassin de l'Ouche, SITNA : Tille – Norge et Arnisson, SITIV : Tille – Ignon et Venelle) en un syndicat unique avec poids important de DIJON Métropole dans la gouvernance (26 délégués sur 53)
- Arrêté préfectoral de projet de périmètre et de statuts signé le 12 décembre 2019 alors que les élus avaient sollicité un report après les élections municipales compte-tenu de la complexité de la situation (opposition de certaines Communauté de Communes et enjeux de la problématique de l'eau). Il est donc proposé de ne pas approuver le projet de périmètre et de statuts en l'état.

ZAE : signature ce jour des actes notariés de transfert des terrains entre la Communauté de Communes et les communes d'Arceau et Mirebeau.

Le Président soumet ensuite l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019

Le Président soumet le compte-rendu du 14 novembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués de la Communauté de communes au Syndicat Vingeanne, Bèze, Albane

Le Président indique que suite à l'adoption des statuts du syndicat mixte fermé Vingeanne Bèze Albane, il convient de désigner les délégués qui représenteront la Communauté de communes au Comité syndical. Il rappelle que la composition du comité syndical est la suivante :

Membres	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CC Auxonne Pontailier Val de Saône	3	3
CC Mirebellois et Fontenois	9	9
CC des Quatre Rivières	1	1
CC Val de Gray	1	1
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	1	1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne les délégués suivants pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte fermé Vingeanne Bèze Albane :

TITULAIRE			SUPPLEANT	
1	Nicolas URBANO	Fontaine-Française	Dominique MATIRON	Licey S/Vingeanne
2	Marie SALILLAS	Beaumont S/Vingeanne	Nathalie GAVOILLE	Trochères
3	Michel de BROISSIA	Champagne S/Vingeanne	Jean-Paul MILLET	Belleneuve
4	Yoann DUMONT	Bèze	René KREMER	Bèze
5	Philippe LEVEQUE	Bourberain	Christian COLLOT	Renève
6	Jean-François FOROIT	Charmes	Roland CHAPUIS	Dampierre et Flée
7	Jean-Claude MARCAIRE	Cuiserey	Jean-François HOPE	Cuiserey
8	Denis JACQUOT	Jancigny	Jean-Paul DULERY	Bézouotte
9	Guy VINCENT-VIRY	Mirebeau sur Bèze	Christian BOLLOTTE	Mirebeau sur Bèze

3. Projet de sessions de danses en 2020

Afin de dynamiser l'esthétique « Danses », V.MEUNIER propose de mettre en place des ateliers le samedi matin dont le but est d'amener les participants à s'inscrire aux cours de danses de l'Ecole des 3 Arts. Des élèves inscrits à l'Ecole pourront être associés à ce projet pour faire des démonstrations des compétences acquises par le biais de cours réguliers.

Chaque session donnera lieu à une restitution publique.

Il est proposé de demander une participation de 20€ par session.

Le calendrier des sessions serait le suivant :

- Session n°1 : Thème : « Improvisation-composition »
Janvier + Février
Samedis 11, 18, 25, 1er février
Restitution publique le 8 février
- Session n°2 : Thème : « Le rapport à la musique »
Mars + Avril
Samedi 14, 21, 28 mars
Samedi 4 avril
Restitution publique le 11 avril
- Session n°3 : Thème : « A la découverte de la Kinesphère de Laban : construire son espace de danse ».
Mai + Juin
Samedi 9, 16, 23, 30 mai
Restitution publique le 6 juin
- Session n°4 : Thème : « Le Rapport au groupe »
Juin + Juillet
Samedis 13, 20, 27 juin
Restitution publique le samedi 4 juillet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve la mise en place des sessions de danse décrites ci-dessus et dit que le tarif de chaque session est fixé à 20€.

4. Projet de réorganisation des services de la Direction Régionale des Finances publiques

Le Président rappelle qu'en juin dernier le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une lourde réorganisation des services des finances publiques.

Dans ce cadre, Monsieur MAUCHAMP (Directeur Régional des Finances Publiques par intérim) était venu présenter un projet de réorganisation.

Rappel de la situation existante :

- Fontaine-Française : Trésorerie pour les produits communaux ou intercommunaux
- Mirebeau sur Bèze : suppression de la trésorerie au 1er janvier 2019, accueil de proximité ouvert 2 jours par mois
- Centre des impôts de Dijon Nord : IR/PAS, TH, TF, ...

Réorganisation projetée :

- Genlis : Service de gestion comptable pour les produits locaux
- Fontaine-Française : Accueil de proximité avec la présence du ou de la conseiller/ère collectivité (178 budgets)
- Mirebeau sur Bèze : Accueil de proximité
- Centre des impôts de Dijon Nord : IR/PAS, TH, TF, ...

Le Conseil communautaire avait fait part de son désaccord sur ce projet à l'occasion de sa réunion du 27 juin 2019.

Lors d'une réunion organisée par l'AMF 21, Monsieur CATANESE nouveau DRFIP, avait présenté un projet amendé et précisé que celui-ci serait soumis à l'accord du Président du Conseil départemental de Côte d'Or.

Réorganisation amendée :

- Is sur Tille : Service de gestion comptable pour les produits locaux
- Fontaine-Française : Accueil de proximité avec la présence du ou de la conseiller/ère collectivité à compter de 2023
- Mirebeau sur Bèze : Accueil de proximité
- Centre des impôts de Dijon Nord : IR/PAS, TH, TF, ...

Le DRFIP demande aujourd'hui aux Présidents d'EPCI de signer une « charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques » pour la mise en place de cette réforme.

Si cette réorganisation est présentée comme un renforcement de la présence des services de la DGFIP dans les territoires, elle se concrétise pour le territoire Mirebellois et Fontenois par un nouveau désengagement de l'Etat sans aucune garantie écrite à ce stade de la pérennité et la fréquence de la présence d'un agent des Finances Publiques dans les accueils de proximité. A ce jour, cette permanence sur Mirebeau n'est effective au mieux que 2 jours par mois.

Le ou la conseiller/ère collectivité aura à sa charge 178 budgets sans aucun support administratif en appui.

Enfin, ce projet s'appuie sur la présence des MSAP ou des prochains « Espaces France Services » (EFS) pour établir des accueils de proximité. Cette approche est incompréhensible dans la mesure où il n'a jamais été question que ces espaces remplacent des services existants.

N.URBANO indique qu'il refuse de cautionner les décisions de l'Etat qui doit assumer ses actes.

M.BO EGLIN estime que l'organisation des services de la DRFIP ne relève pas de la compétence de la Communauté de Communes.

Le Président précise que les autres Communauté de Communes concernées ont validé la charte, à l'exception à ce jour, de la Communauté de Communes Norge et Tille.

B. BETHENOD confirme que cela ne relève pas de la compétence de l'EPCI et que les maires ruraux ont été évincés de la discussion.

L. SOUHAIT précise que ces réorganisations des services de la DRFIP font suite aux suppressions de postes qui ne sont pas décidées par la direction régionale.

Le Président indique que le Secrétaire Général de la Préfecture a proposé de revenir expliquer le projet aux élus et que la Communauté de commune sursoit à statuer en attendant. Cette proposition est refusée par les élus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 42 voix pour et 1 contre :

- Dit que le projet de réorganisation présenté par le Directeur Régional des Finances Publiques de Côte d'Or marque un désengagement manifeste des services de l'Etat sur le territoire de la Communauté de communes et ne saurait être accepté en l'état.
- Dit qu'il n'appartient pas au Président de la Communauté de communes de signer la « charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques » pour la mise en place de cette réforme dans la mesure où il n'a pas compétence, et son Conseil non plus, pour valider une réorganisation des services de l'Etat.
- Dit qu'il appartient à l'Etat d'assumer seul la responsabilité de son désengagement des territoires ruraux.
- Demande au Président de notifier cette décision aux services de l'Etat.

5. Information sur la trésorerie

A la date du 19 décembre 2019, la trésorerie s'élève à 470 247 € sur le budget principal sans tirage sur la ligne de trésorerie et 41 246 € sur le budget annexe ordures ménagères avec un tirage de 50 000 € sur la ligne de trésorerie.

6. Questions diverses

1) Secrétariat de mairie

La Communauté de Communes recherche un(e) secrétaire pour un remplacement jusqu'au 10 janvier pour 12 h/semaine pour les communes de Cheuge (6h) et Savolles (6h).

2) Pot de départ Directeur Ecole des 3 Arts

Un temps convivial sera organisé pour saluer le travail de Patrice DROUART le Samedi 21 décembre à 11h à l'auditorium de l'Ecole des 3 Arts.

3) Calendrier du SMOM et revue intercommunale

Le Président remercie les élus d'assurer la diffusion auprès de leurs habitants du calendrier de collecte 2020 du SMOM d'Is sur Tille et de la revue intercommunale.

4) Vœux de la Communauté de Communes

Vendredi 10 janvier 2020 à 19 h à la restauration scolaire de Mirebeau.

5) Manifestations Ecole des 3 Arts

Virginie MEUNIER détaille les manifestations à venir de l'Ecole des 3 Arts :

- Moment musical le jeudi 30 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes de Oisilly
- Spectacle « Les Flûtes au cinéma » le samedi 25 janvier 2020 à 17h au Forum de Mirebeau et le dimanche 26 janvier 2020 à 16h à la salle des fêtes de Til-Châtel

M. de BROISSIA indique avoir rencontré le Président du SMOM d'Is sur Tille qui serait favorable à l'installation de bennes à la déchèterie de Oisilly mais la Communauté de Communes s'y opposerait.

D. JACQUOT précise que les bennes ne sont pas aux normes et que le SMOM accepterait uniquement une benne pour les cartons.

Le Président rappelle que la gestion des déchèteries relève de la compétence du SMOM, l'installation de bennes appartient donc au SMOM. Il rappelle également que les bennes engendrent des coûts.

B. BETHENOD souligne que lors du transfert de compétence au SMOM, le syndicat avait indiqué les coûts de mise aux normes de la déchèterie de Oisilly, la fermeture de la déchèterie avait alors été actée sur la base de ces éléments.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 5 février 2019 à 20h dans les locaux de la Communauté de Communes à Fontaine-Française.

La séance est levée à 20h15.

Les délibérations prises le 19 décembre 2019 par le Conseil Communautaire sont dans l'ordre :

N° 1	Désignation des délégués de la Communauté de communes au Syndicat Vingeanne, Bèze, Albane
N° 2	Projet de sessions de danses en 2020
N° 3	Projet de réorganisation des services de la Direction Régionale des Finances publiques

APERT Georges

DESCHAMPS Martine

BAROT Pierre-Alain

DUMONT Yoann

BETHENOD Bruno

GAVOILLE Nathalie

BOEGLIN Marc

JACQUOT Denis

BOVE Alain

JOURDHEUIL André

De BROISSIA Michel

LAJOUX Isabelle

CAYOT Nathalie

LECHENET Henri

CHAPUIS Roland

KREMER René

CHARLOT Christian

LENOIR Didier

MARCAIRE Jean-Claude

URBANO Nicolas

MAROTEL Michel

MATIRON Dominique

MEUNIER Virginie

MOUREAUX Cécile

NIVOIS Valérie

PETITJEAN Didier

PONSOT Gérard

QUERU Vincent

RAILLARD Roger

ROSEY Jean-Marie

ROUGEOT Marie-Claude

SAUVAGEOT-LAPIERRE Valérie

SOUHAIT Laurent

THOMAS Laurent